

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 OCTOBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.108

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	20	Pour :	20
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

Pouvoir(s) : M. Félix MANERO pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Jean-Charles VALMY pouvoir à Mme Monique PONS, M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Patrick FERRARI.

Absent(s) excusé(s) : Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lyliya CHALLAL, Mme Marie CLAIREFOND, M. Bertrand DEBUISSER, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme PONS.

Objet de la délibération : AUGMENTATION TEMPS DE POSTE AGENT POLYVALENT HYGIENE ET RESTAURATION - ROSA BONHEUR

Exposé :

Par délibération N°2024.05 du 31 janvier 2024, le Conseil Municipal a créé 3 postes au sein du service Restauration, Hygiène des Equipements Publics Communaux dans le cadre de l'ouverture du Groupe Scolaire Rosa Bonheur, deux postes à 35h et un poste à 25h.

Après 2 semaines d'ouverture, force est de constater que le poste initialement prévu à temps non complet 25h ne suffit pas au niveau de la base horaire semaine. La pratique des locaux et la

surface de l'école nécessitent de revoir ce temps de travail en l'augmentant afin que les agents du site travaillent dans de bonnes conditions.

Il est proposé au conseil d'augmenter ce temps de travail de 25h à 32h.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en sa séance du 26 septembre 2024 pour augmenter le temps de travail du poste,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de modifier le temps de travail du poste comme suit à compter du 1^{er} novembre 2024 :

- 1 poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux de 25h à 32h.

Article 2 : de prévoir la dépense au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

